

<u>ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2023</u>

du 06 Juin - 14h au 09 Juin - 14h

Procédure de vote

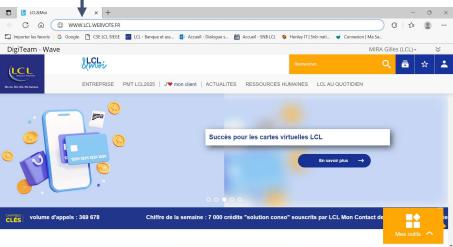
L'élection des membres des CSE d'établissements se fera exclusivement par voie électronique et vous venez de recevoir par courrier votre **IDENTIFIANT** de vote.

NB : Je conserve mon IDENTIFIANT pour un second tour éventuel

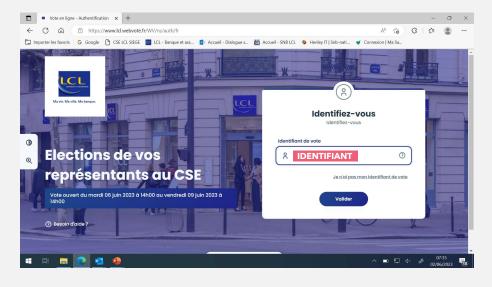
Vous accédez au site de vote avec le QR CODE ou en tapant directement dans la barre d'adresse :

WWW.LCL.WEBVOTE.FR





Vous accédez au site de vote



Vous devez vous identifier



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2023

du 06 Juin - 14h au 09 Juin - 14h



NB: une cellule d'assistance est à votre disposition 24/24 au **02 96 50 50 50** ou depuis l'étranger au 00 33 2 96 50 50 50